

Message no 115 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Trafic et télécommunications – Routes communales – Route du Dally – Construction d'un trottoir – Crédit d'investissement de 270 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 115 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 270 000 francs destiné à la construction d'un trottoir à la route du Dally.

Contexte de la requête

Afin de poursuivre le trottoir réalisé en 2005 à la route du Dally, qui s'arrête à la sortie du chemin de la Léchère, le Conseil communal propose de prolonger le cheminement piétonnier jusqu'au pont de l'autoroute et ainsi de desservir le futur quartier du PAD n°40 Fruence Nord. La construction de ce tronçon de trottoir s'accompagnera de la mise en place d'un éclairage public destiné à rendre son tracé lisible par tous les usagers de la route et à le sécuriser.

But de la dépense

Ce crédit d'investissement comprend la mise à l'enquête, l'achat de terrains pour emprises, le prolongement de l'éclairage public et la construction de cet ouvrage.

Plan de financement

Rubrique comptable 2020.115.620/5010.00

Coût total estimé des travaux	Fr.	<u>270'000.00</u>
À la charge du budget des investissements 2021		
Financé par un emprunt bancaire.		

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2022

Intérêts passifs	2% de Fr.	270'000.00	Fr.	5'400.00
Amortissement	4% de Fr.	270'000.00	Fr.	<u>10'800.00</u>
Total			Fr.	<u>16'200.00</u>

Estimation des charges d'exploitation

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 270 000 francs destiné à la construction d'un trottoir à la route du Dally.

Châtel-St-Denis, octobre 2020

Le Conseil communal

Annexes: Projet d'arrêté
 Plan de situation du futur trottoir
 Illustration de la situation actuelle

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 115 du Conseil communal, du 27 octobre 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 270 000 francs destiné à la construction d'un trottoir à la route du Dally.

Article 2

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Lambercy

Route du Dally - Construction d'un trottoir sur environ 200 m'

Situation du futur trottoir

22.09.2020



Commune de Châtel-St-Denis © 2020

1:1'400

coMMap 9

Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi



